

## **DÉCISION ST 2024/18**

### **Approuvant l'avenant n°1 au contrat relatif à la vérification et la maintenance du matériel incendie**

Le Maire de la Ville de Villabé,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L2122.22,

**VU** la délibération n°16/2020 du Conseil Municipal en date du 12/06/2020 et la délibération n°52/2020 en date du 18/09/2020 donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article précité,

**VU** la décision n° 2023/34 en date du 21 septembre 2023 approuvant le contrat relatif à la vérification et la maintenance du matériel de sécurité incendie sprinkler du gymnase Paul Poisson et du système de désenfumage du centre culturel "La Villa",

**VU** le projet d'avenant n°1 au contrat de vérification du matériel de sécurité incendie ci-annexé,

**CONSIDÉRANT**, la nécessité de passer un avenant au contrat de vérification et de maintenance du matériel de sécurité incendie afin d'abroger une partie des prestations de celui-ci,

### **D É C I D E**

**ARTICLE 1** : d'introduire avec l'avenant n°1 du contrat de maintenance et de vérification du matériel de sécurité incendie, les modifications suivantes :

- 1<sup>ère</sup> modification

Dans l'acte d'engagement, paragraphe C – Objet du marché public, retrait de la prestation associée à la maintenance et la vérification du système de désenfumage et maintenance SSI centre culturel « La Villa »

- 2<sup>ème</sup> modification

Le montant initial du marché public : accord-cadre à bons de commande d'un montant de 4026€ TTC annuel est réactualisé en conséquence sur la base de 2562€ TTC annuel, correspondant à la maintenance et la vérification des sprinklers du gymnase Paul Poisson.

**ARTICLE 2** : d'approuver l'avenant n°1 au contrat relatif à la vérification et la maintenance du matériel de sécurité incendie.

**ARTICLE 3** : d'autoriser monsieur le maire à signer ledit avenant n°1 avec la société TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY FRANCE sise 1 rue Henri Giffard à Montigny le Bretonneux (78180).

**ARTICLE 4** : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024, et suivants.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera consignée dans le registre des décisions.

Fait à Villabé, le 14 mars 2024.

**Karl DIRAT**

Maire de Villabé  
Vice-Président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine Essonne Sénart



Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif territorialement compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Villabé, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
**Direction des Affaires Juridiques**

**MARCHES PUBLICS**

**EXE10**

**AVENANT N° 1 MODIFICATION DE CONTRAT**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

MAIRIE DE VILLABE  
34 bis, avenue du 8-Mai-1945  
91100 VILLABE  
Représentée par Monsieur le Maire, Karl DIRAT

**B - Identification du titulaire du marché public**

**TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY France S.A.S**  
1 rue Henri Giffard  
78180 Montigny le Bretonneux  
France

**C - Objet du marché public**

- Objet du marché public : Vérification et maintenance du matériel de sécurité incendie : sprinkler gymnase Paul Poisson, système de désenfumage et maintenance SSI centre culturel « LA Villa »
- Début d'exécution au 1 janvier 2024, date de la notification du marché
- Durée d'exécution du marché public : 3 ans ferme à partir du 1 janvier 2024
- Montant initial du marché public : Accord-cadre à bons de commande d'un montant de 3 355 € HT soit 4 026€ TTC par an, pour un montant total de 10 065€ HT / 12 078€ TTC sur la durée du contrat.

Correspondant au détail suivant :

1. Maintenance et vérification des sprinklers gymnase PAUL POISSON
  - Prix total hors TVA : 2135 €
  - Montant TVA : 427 €
  - Prix total TTC : 2562 €
2. Maintenance et vérification système de désenfumage et maintenance SSI centre culturel « LA VILLA »
  - Prix total hors TVA : 1220 €
  - Montant TVA : 244 €
  - Prix total TTC : 1464 €

## D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet le retrait d'une des prestations.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de revoir l'éventail des bâtiments communaux.

La société TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY FRANCE s'est engagée à poursuivre l'exécution de la prestation du marché en référence avec la maintenance des sprinklers du gymnase Paul Poisson.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

- Incidence financière de l'avenant :

Le présent avenant entraîne une modification tarifaire correspondant au retrait d'une des prestations,

Le montant final du marché est 2 135€ HT soit 2 562€ TTC correspondant à la maintenance des sprinklers du gymnase Paul Poisson.

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A

....., le .....

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
ACTE D'ENGAGEMENT<sup>1</sup>

ATTRI1

**A - Objet de l'acte d'engagement**

**Objet du marché public**

**Vérification et maintenance du matériel de sécurité incendie : sprinkler gymnase Paul Poisson, système de désenfumage et maintenance SSI centre culturel « LA Villa »**

**Cet acte d'engagement correspond :**

- à l'ensemble du marché public;
- à l'offre de base ;

**B - Engagement du titulaire**

**B1 - Identification et engagement du titulaire**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- Cahier des charges
- CCAG FCS 2021
- Offre technique et financière

et conformément à leurs clauses,

le signataire

engage la société TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY FRANCE ;

à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

- Maintenance et vérification des sprinklers gymnase PAUL POISSON
  - Prix total hors TVA : 2135€
  - Montant TVA : 427€
  - Prix total TTC : 2562 €
- Maintenance et vérification système de désenfumage et maintenance SSI centre culturel « LA VILLA »
  - Prix total hors TVA : 1220 €

- Montant TVA : 244 €
- Prix total TTC : 1464 €

## 3. Montant global de l'offre :

- Prix total hors TVA : 10065 €
- Prix total TTC : 12078€

aux dates indiquées ci-dessous ;

Les vérifications semestrielles devront être réalisées :

- 1 visite courant mars
- 1 visite courant septembre

L'entretien triennale concernant le site des sprinklers du gymnase Paul Poisson sera effectué au cours de la première année.

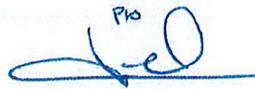
L'article 3 du cahier des charges est à respecter.

**B2 - Compte (s) à créditer**

Nom de l'établissement bancaire : ....

Numéro de compte : ....

**C - Signature du marché public par le titulaire individuel**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BENEDE Anycia Technico Commerciale	Montigny le Bretonneux le 04/09/2023	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**D - Identification et signature de l'acheteur.**

Désignation de l'acheteur

Commune de Villabé  
34 bis avenue du 8 mai 1945  
91100 Villabé

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

M. Karl DIRAT  
Maire

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

Pour tous renseignements administratifs et techniques :

M.PIVIN Loïc  
Direction des services Techniques – Directeur adjoint des services techniques  
06.08.78.10.65  
[adjointdst@mairie-villabe.fr@mairie-villabe.fr](mailto:adjointdst@mairie-villabe.fr@mairie-villabe.fr)

M.RITA LEITE Jean Marc  
Direction des services Techniques – Directeur des services technique  
06.12.01.67.42  
[jm.ritaleite@mairie-villabe.fr](mailto:jm.ritaleite@mairie-villabe.fr)

M.LEMOINE Gregory  
Responsable du pôle bâtiment  
06.17.32.60.88  
[batiments@mairie-villabe.fr](mailto:batiments@mairie-villabe.fr)  
 Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire  
Monsieur le Trésorier principal de Corbeil-Essonnes  
21 bis rue Feray – CS 50003

91107 CORBEIL ESSONNES cedex  
Tel : 01 78 05 48 54

Imputation budgétaire  
Exercice 2023.

A : Villabé, le  
M.DIRAT Karl  
Maire

